

Arrêté fédéral approuvant la gestion du Tribunal fédéral en 2007

du 5 juin 2008

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le compte rendu du Tribunal fédéral du 11 février 2008¹,
arrête:

Art. 1

La gestion du Tribunal fédéral en 2007 est approuvée.

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil national, 26 mai 2008

Le président: André Bugnon
Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

Conseil des Etats, 5 juin 2008

Le président: Christoffel Brändli
Le secrétaire: Philippe Schwab

¹ Non publié dans la FF

